

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

CITE JUDICIAIRE - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

EXPERTIS CFE

2 allée d'Evry - Technopôle de Nancy Brabois
CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 165 / 2012-A-3597

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 09/08/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/09/2008
- Mise à jour de l'article 8 des statuts

Acte sous seing privé en date du 29/09/2008

Statuts mis à jour

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société anonyme à conseil d'administration
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

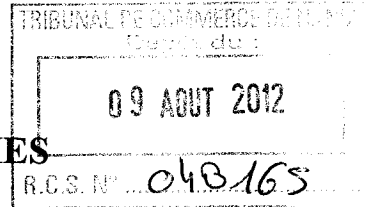
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-3597 le 09/08/2012

R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 09/08/2012,

LE GREFFIER SUPPLEANT





EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY
452260847 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit ,

Le 30 septembre ,

A 12 heures 30,

Les associés de EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31252 parts de 88,5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Richard RENAUDIN, propriétaire de 2 761 parts sociales
Monsieur Pierre NESSELER, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Alain CADRE, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Alain DOUCHE, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VICTOOR, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Richard SCHAFFO, propriétaire de 2 791 parts sociales
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, propriétaire de 2769 parts sociales
Mademoiselle Isabelle METAIS, propriétaire de 2 813 parts sociales
Madame Sylvie GATTO, propriétaire de 2 112 parts sociales
Monsieur Frédéric MORELLI, propriétaire de 1 391 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VIAUX, propriétaire de 2 902 parts sociales
Monsieur Edmond LUC, propriétaire de 510 parts sociales
Monsieur Cédric HERMAL, propriétaire de 377 parts sociales
Madame France REBESCHINI-INFANTINO, propriétaire de 311 parts sociales
Société EXPERTIS 2G, propriétaire de 1 351 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RENAUDIN gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts après réalisation de cessions de parts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'actes sous seings privés en date à Villers les Nancy du 29 septembre 2008, portant cessions par :

Monsieur Richard RENAUDIN de 141 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 3 914 à 4 054 sur les 2 902 parts lui appartenant dans la Société.

Monsieur Pierre NESSELER de 111 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 6 834 à 6 944 sur les 2 902 parts lui appartenant dans la Société.

Monsieur Alain DOUCHE de 111 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 9 724 à 9 834 sur les 2 902 parts lui appartenant dans la Société.

Monsieur Alain CADRÉ de 111 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 12 614 à 12 724 sur les 2 902 parts lui appartenant dans la Société.

Handwritten signatures and initials:
FR, AB, ch, Gu, O, UR, VAN

Monsieur Jean Luc VICTOOR de 111 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 15 504 à 15 614 sur les 2 902 parts lui appartenant dans la Société.

Monsieur Richard SCHAFFO de 110 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 18 395 à 18 504 sur les 2 901 parts lui appartenant dans la Société.

Et par **Monsieur Jean Claude THOUVENOT** de 12 parts sociales de 88,5 euros numérotées de 73 à 84 sur les 12 parts lui appartenant dans la Société.

à la société EXPERTIS 2G décide de compléter l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

Article 8 – Capital social – Répartition des parts – Liste des associés

Suite à différentes cessions intervenues le 29 septembre 2008 au profit de la société EXPERTIS 2G, les parts sociales sont attribuées et réparties de la manière suivante :

à Monsieur Richard RENAUDIN, 2 761 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 1 à 12 et de 1 165 à 3 913

à Monsieur Pierre NESSELER, 2 791 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 13 à 24 et 4 055 à 6 833

à Monsieur Alain DOUCHE, 2 791 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 25 à 36 et 6 945 à 9 723

à Monsieur Alain CADRÉ, 2 791 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 37 à 48 et 9 835 à 12 613

à Monsieur Jean-Luc VICTOOR, 2 791 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 49 à 60 et 12 725 à 15 503

à Monsieur Richard SCHAFFO, 2 791 parts
Numérotées de 62 à 72 et 15 615 à 18 394

à Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE, 2 769 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 85 à 96 et 18 505 à 21 261

à Mademoiselle Isabelle METAIS, 2 813 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 97 à 108 et 21 395 à 24 195

à Madame Sylvie GATTO, 2 112 parts

FR AS de A M UR M J IM

Numérotées de 109 à 120 et de 28 687 à 30 786

à Monsieur Frédéric MORELLI, 1 391 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 121 à 132, 24 785 et 26 297 à 27 674

à Monsieur Jean-Luc VIAUX, 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 133 à 144, 24 285 à 24 784, 24 786 à 26 296
et 27 808 à 28 686

à Monsieur Edmond LUC, 510 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 145 à 654

à Monsieur Cédric HERMAL, 377 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 655 à 1 031

à Madame France REBESCHINI-INFANTINO, 311 parts
Expert-Comptable
Numérotées 61 et de 30 876 à 31 185

à la société EXPERTIS 2G, 1 351 parts
Numérotées de 73 à 84 ; 1 032 à 1 164 ; 3 914 à 4 054 ; 6 834 à 6 944 ;
9 724 à 9 834 ; à 12 614 à 12 724 ; 15 504 à 15 614 ; 18 395 à 18 504 ;
21 262 à 21 394 ; 24 196 à 24 284 ; 27 675 à 27 807 ; 30 787 à 30 875
et 31 186 à 31 252

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 31 252 parts.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

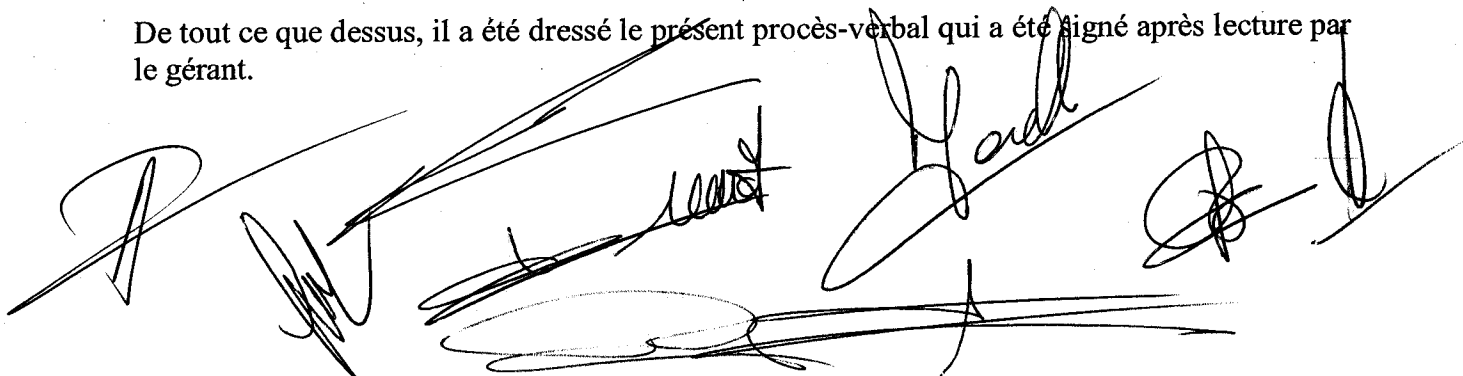
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the board members and the manager mentioned in the text above. The signatures are written in a cursive style and are spread across the bottom of the page.